

SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

Absents excusés, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,

- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2024-07-08-01

Transfert de Compétence Assainissement Collectif :

Demande de la commune de Fajolles

EXPOSE :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;
Vu la loi n°2022-217 du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-16, L.5212-32 et L.5711-1
Vu les statuts actuels du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) ;
Vu la délibération de la commune de Fajolles en date du 5 avril 2024 sollicitant le transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
Entendu que la représentante de la Commune de Fajolles est venue présenter le service d'assainissement collectif de la commune en bureau le 26 juin 2024 ;
Considérant que le Syndicat Mixte Eaux Confluences est compétent en matière d'assainissement collectif ;
Considérant qu'il appartient au Comité syndical du SMEC d'approuver ou non cette demande d'adhésion .

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le comité syndical décide :

ARTICLE 1 : d'approuver l'adhésion de la commune de Fajolles pour la compétence « Assainissement collectif » avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2 : de notifier la présente délibération aux Maires et Président de chacun des membres du Syndicat, leurs conseils municipaux et communautaires devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT.

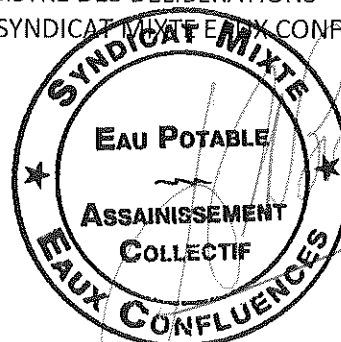
ARTICLE 3 : d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté l'adhésion de la Commune de Fajolles pour la compétence « Assainissement collectif ».

ARTICLE 4 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente Délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité
Contre : 0
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE

COMITE SYNDICAL DU 8 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Recu le 2024

Publié le 2024

Présent

ID : 082-200089126-20240718-2024070801-DE

NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	<i>Ex Excuse</i>
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déléguee	<i>J. Bajan</i>
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Besiers</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	<i>Excuse procuration DELBOULBES</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	<i>Cadiou</i>
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	<i>Excuse procuration BESIERS</i>
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	<i>Costes</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>Excuse procuration LACOMBE</i>
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>Delboulbes</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	<i>Excuse</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>Dupuy</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	<i>Excuse</i>
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	<i>Fégné</i>
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	<i>Ferval</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	<i>Fourlenti</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déléguee	<i>Furlan</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>Excuse</i>
GARCIA	Phillippe	Moissac	Délégué	<i>Garcia</i>
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	<i>Jolys</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	<i>Kozlowski</i>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	<i>Lacombe</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	<i>Excuse</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déléguee	<i>Legal</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>Lopez</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	<i>Lourmede</i>
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	<i>Massimino</i>
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	<i>Miramont</i>
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	<i>Lacroix</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	<i>Portal</i>
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	<i>Excuse</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>Pougnand</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>Prevedello</i>
<i>SLHARTZ</i>	<i>DAN NICOT</i>	Moissac	Délégué	<i>Slhartz</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	<i>Spessato</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	<i>Thiers</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>Excuse procuration AVARELLO</i>
<i>VIGNAUD</i>	<i>Christian</i>	Garganvillar	Délégué	<i>Vignaud</i>

HERIBAY

ROSE - USE
TOTAL

Excuse